



## COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022D039

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le

ID : 073-217300672-20220826-2022D039-DE



#### SEANCE DU 26 AOUT DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **VINGT-SIX AOUT DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- Florence DRILLAT- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Yannick MILLERET- Martine MARTY-André TRUCHET – Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN-Valérie BENEDETTO- Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

**Nombre de conseillers : 14**

**Présents : 14**

**Votants : 14**

**Date de convocation du conseil municipal : 19/08/2022**

**Secrétaire de séance : Yannick LE ROUX.**

#### GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR STAGIAIRE

Madame le maire informe l'assemblée que la commune a accueilli un stagiaire dans le cadre de ses études en droit, et par convention avec l'établissement d'enseignement, sur une période de deux semaines au mois de juillet.

Cet étudiant a notamment procédé au classement des arrêtés municipaux et répertorié les éléments de signalisation et de marquage des rues de la commune.

La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification.

Cet élève stagiaire ayant donné pleine satisfaction et accompli un travail intéressant pour la collectivité, Madame le maire propose de lui attribuer une gratification.

Le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- Décide d'attribuer une gratification d'un montant de 300 € à cet étudiant ;
- Autorise Madame le maire à produire et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le maire, Mathilde SONZOGNI

